

LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT DU SEL

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 22 avril 1846.

(Proposition de M. Demesmay.)

La réduction de l'impôt du sel qui pesait sur la vie du peuple fut une des mesures les plus populaires de la législature de 1846. Elle était réclamée depuis longtemps par les besoins de l'agriculture. Promise dans tous les programmes des hommes d'État qui demandaient la popularité, elle fut acquise au pays, malgré les objections et les timidités du gouvernement, par la presque unanimité des votes de la Chambre. Le discours de M. de Lamartine qui précéda ce résultat y exerça une notable influence. Le résumé qu'il fit de cette question intéressante, les considérations qu'il présenta sur la moralité en matière d'impôt et sur l'équité en économie politique, obtinrent un universel applaudissement.

MESSIEURS,

Si cette question dans son avenir ne devait appartenir qu'à la Chambre seule, elle me semblerait suffisamment instruite pour lui épargner la peine d'entendre un orateur de plus; mais comme elle appartient à l'opinion du dehors, et que, dans la hiérarchie parlementaire, elle parcourra les diverses phases de la législature et passera devant une

autre Chambre, je crois utile que chacun, de son point de vue, éclaire la question et présente l'ordre des motifs dont il est le plus frappé. C'est ce qui fait que je demande quelques minutes seulement à cette assemblée pour résumer la discussion. (*Parlez! parlez!*)

Hier, Messieurs, en écoutant M. le ministre des finances¹ avec attention, et je dirai plus, avec respect, car je ne me dissimule pas qu'il accomplissait un devoir qui lui semblait à lui-même pénible, le devoir de gardien, de gardien trop sévère, mais de gardien du trésor; en l'écoutant, dis-je, je m'interrogeais consciencieusement moi-même (car enfin la tribune doit être probe avant tout); oui, je me demandais : Si j'étais à sa place, si j'étais un homme d'État, gouvernant les affaires financières de mon pays, et que la proposition d'abolir l'impôt du sel me fût soumise, repousserais-je cette proposition, ou aurais-je le courage de l'adopter? Et je me répondais : Je l'adopterais, oui; après avoir bien mûrement, bien sérieusement débattu en moi les motifs de ma décision, il ne reste pas l'ombre d'un doute dans mon esprit, j'adopterais la proposition.

Et cependant, Messieurs, je ne me dissimule pas plus que M. le ministre des finances, pas plus qu'aucun d'entre nous, j'ose le dire, les difficultés, les périls apparents de cette question.

Je sais que la première qualité d'un impôt, c'est d'être converti en habitude, c'est de plier pour ainsi dire dans les mœurs toutes les conditions, toutes les situations, toutes les fortunes sous un joug. Je crois que rien au monde n'est plus difficile pour un gouvernement que de substituer un impôt à un autre impôt; je sais, car j'ai lu l'histoire, que non-seulement de grands troubles, mais presque des révolutions, n'ont eu d'autre motif que le déplacement et le remplacement de l'impôt; que le royaume de Naples, par exemple, a failli échapper à la maison d'Espagne, dans les

1. M. Lacave-Laplagne.

séditions de Mazaniello, pour une misérable taxe sur le poisson ; que, dans le temps où la maison d'Autriche possédait la Belgique, à Gand, à Bruges, à Bruxelles, partout, il y a eu des commotions incessantes et presque révolutionnaires, à l'occasion de quoi ? à l'occasion d'un impôt sur la drèche ou sur la bière. Enfin, Messieurs, un fait que nous avons eu sous les yeux, et qui doit être dans la pensée de tout le monde, à la fin du dernier siècle, vous avez vu, à l'occasion d'un impôt impopulaire sur le thé, sur une denrée à peu près analogue à celle dont nous nous occupons aujourd'hui (*Rumeurs négatives*), nous avons vu l'Amérique conquérir son indépendance ; nous avons vu d'une question d'impôt mal posée naître, quoi ? l'indépendance d'un continent tout entier. Vous voyez que je ne me dissimule et que je ne veux dissimuler à la Chambre aucune des gravités de la question.

Je ne me fais pas illusion davantage sur la valeur (que l'honorable auteur de la proposition me pardonne, et que ses adversaires me pardonnent aussi !) sur la valeur des différents chiffres qui ont été réciproquement présentés, combattus, discutés devant vous à la tribune, comme devant servir de base à vos résolutions.

J'ai beaucoup étudié l'économie politique dans ma vie, bien qu'on ne m'en soupçonne pas. (*On rit.*) J'ai passé de longues années de ma vie à étudier profondément toutes les matières de l'économie politique. Pourquoi ? Parce que, animé de bonne heure d'un sens politique qui était une révélation de vocation invincible en moi, j'avais besoin d'étudier, avant l'âme, le corps de la politique ; et que l'économie politique, c'est véritablement la politique incarnée dans les faits et dans les institutions populaires. J'ai appris dans cette étude ce que valent les statistiques, j'en demande bien pardon aux partisans de la statistique qui se trouvent ici, excusez cette comparaison vulgaire : les prestidigitateurs font leurs tours avec des gobelets ; les économistes font leurs théories avec des statistiques. —

(*On rit. — C'est vrai !*) Ainsi, ne discutons pas trop les chiffres : notre intention, la mienne, du moins, et, je le crois, celle de la commission tout entière, n'est pas de faire illusion à la Chambre avec des chiffres, ce n'est pas l'intention de M. le ministre, ce n'est pas la nôtre, et, je dirai plus, à l'honneur du sentiment qui se révèle presque unanimement dans cette assemblée, ce serait une honte pour nous. Nous sommes assez généreux pour ne pas vouloir nous tromper nous-même sur la nature de la proposition. Oui, nous savons qu'il y a un sacrifice, et nous avons le courage de mesurer la portée du sacrifice que nous voulons faire au peuple, et ce sacrifice, il sera d'autant plus glorieux, d'autant plus méritoire, que nous nous le serons moins dissimulé à nous-mêmes en l'offrant généreusement, volontairement à notre pays. (*Très-bien ! très-bien !*)

Partons donc de ce point : il y a un sacrifice. M. le ministre des finances disait hier, avec beaucoup de vérité sous un rapport, avec un peu d'erreur sous d'autres, qu'il n'y avait de bons impôts que ceux qui portaient principalement sur les masses. Il aurait pu trouver (un de mes collègues m'en faisait l'observation tout à l'heure) un exemple de cette assertion dans la discussion même qui nous occupe.

La consommation humaine du sel est de 170 à 190 millions de kilogrammes. Or, comment se fait cette consommation ? Pincée par pincée, grain à grain ; c'est en portant sur la masse universelle des citoyens que se forme cette consommation colossale de près de 200 millions de kilogrammes. Tandis que la consommation industrielle, la consommation agricole, c'est-à-dire les consommations qui arrivent au consommateur par quintaux métriques, produisent 25 millions d'un côté, 55 millions d'un autre.

C'est un exemple pour la théorie de M. le ministre des finances, je ne le conteste pas ; mais ce que je conteste, c'est la portée que donnait à sa pensée M. le ministre des finances.

Non, Messieurs, il n'est pas vrai que les meilleurs impôts soient ceux qui portent sur les plus grandes masses, à moins que ces impôts ne portent avec justice, avec équité, avec égalité parfaite. Or, Messieurs, telle n'est pas la condition de l'impôt du sel.

Que M. le ministre des finances me permette de relever une pensée qui ne lui a sans doute pas échappé dans l'intérieur de son cabinet, mais qui lui a échappé hier dans la discussion : c'est qu'au point où nous sommes arrivés en politique et en économie politique, l'impôt lui-même, ne l'oubliez pas, a sa moralité et son immoralité. Vous aurez beau dire qu'un impôt est productif : si vous ne prouvez pas qu'un impôt est juste, vous n'avez rien fait. (*Très-bien !*) Vous direz en vain que votre impôt produit des millions à votre trésor : s'il pèse d'un poids plus considérable sur les classes les plus souffrantes, les plus dénuées de ressources de votre ordre social, si votre impôt pèse davantage sur les classes les plus rapprochées de la terre et pour lesquelles la consommation que vous leur disputez est un besoin pour ainsi dire vital, oui, vous remplirez votre trésor, vous le remplirez des millions que vous énumérez hier ; mais, ne l'oubliez pas, votre trésor, en se remplissant de ces millions, se remplira aussi des murmures, se remplira des privations du peuple, se remplira des récriminations des partis, se remplira de cette désaffection sociale qu'une législation sage doit toujours écarter des bases des institutions, des bases de son ministère des finances, comme de celle de l'État lui-même. (*Très-bien ! très-bien !*)

Messieurs, je suis obligé d'abrégier immensément les considérations que j'aurais à présenter. Il est une raison surtout qui m'a amené, après quelques jours de réflexion, d'un point très-différent de celui de la commission, je l'avoue, à défendre à mon tour la mesure de l'abolition de l'impôt du sel. Je me suis dit : Y a-t-il une moralité parfaite dans l'impôt du sel ? y a-t-il, je ne dirai pas cette bienveillance, cette charité dont nous voudrions tant voir le

nom écrit dans nos lois ? y a-t-il seulement équité ? c'est-à-dire cet impôt est-il proportionnel ? est-il mesuré aux forces de ceux qui sont obligés de le supporter ? proportionne-t-il le fardeau aux forces ? ne froisse-t-il pas le peuple dans sa vie même ?

Je me suis fait une réponse bien simple, bien vulgaire, et que j'ai honte, pour ainsi dire, d'apporter devant vous. Je me suis dit : Quel est le phénomène de la consommation du sel ? Ce phénomène spécial, c'est celui-ci : Le sel est peut-être de toutes les substances naturelles la seule qui ne soit pas susceptible d'un accroissement indéfini de consommation. Pourquoi ? parce que la nature elle-même a mis les bornes de cette consommation dans l'organisation de l'homme ; parce que la nature elle-même a mis dans le palais de l'homme la mesure, la même pour tous, de la consommation du sel ; parce que le riche, quelle que soit sa richesse, ne peut pas en consommer plus que l'indigent : au contraire, Messieurs, c'est le pauvre qui, par la qualité grossière de ses aliments en emploie le plus : une olive salée dans le Midi, un hareng salé dans le Nord, du fromage partout, voilà la nourriture des classes laborieuses. Et c'est cette nourriture grossière, sans autre assaisonnement que le sel, que vous frappez ! C'est la graisse du bétail, du mouton, du porc élevé par les pauvres agriculteurs.

Or, je n'ai pas besoin d'insister sur cette considération, déjà épuisée, de l'alimentation du peuple ; mais tirez vous-mêmes la conséquence : comme nous avons, sur une population de 35 millions d'habitants, au moins 30 millions de pauvres, relativement parlant, contre 5 millions d'hommes qu'on peut appeler aisés, c'est sur ces 30 millions d'habitants que porte principalement le poids de l'impôt du sel ; c'est-à-dire que ce poids porte évidemment sur la partie la plus nombreuse, la plus souffrante, la plus nécessaire de notre population ; c'est-à-dire, en un mot, que cet impôt de 71 600 000 francs est payé en grande partie,

au profit de l'aisance, par ceux qui sont les plus dénués de ressources, et porte non-seulement sur leur bourse, mais sur leur existence; car une observation physiologique bien remarquable, que j'entendais faire hier par un illustre médecin dans cette enceinte, c'est que le sel est reconnu physiologiquement un des éléments constitutifs du corps humain, et que par conséquent cet impôt pèse non-seulement sur la misère, mais sur la vie, sur l'organisme humain, comme si vous imposiez le sang ou les nerfs de l'homme. (*Sensation.*) C'est un impôt de 72 millions que vous faites porter, pour la plus grande partie, sur l'existence, sur la santé, sur la force même de l'homme, et surtout sur les habitants des campagnes.

Voilà des considérations qu'aucune valeur de chiffres ne pourra effacer de vos esprits ni de vos cœurs.

L'honorable M. Talabot a prononcé hier un discours, je lui en demande pardon, un discours à deux tranchants... (*Chuchotements. — Oui, oui, c'est vrai!*)

Je ne le dis pas dans un mauvais sens pour l'honorable préopinant : personne n'a admiré plus que moi l'étude et la solidité des considérations qu'il a présentées à cette tribune.

Cependant permettez-moi, pour le bon gouvernement de la discussion même, de vous faire remarquer une erreur fondamentale, une erreur très-grave dans ce que nous disait l'honorable M. Talabot dans la première partie de son discours, relativement à l'Angleterre.

Nous lui disions : L'Angleterre nous a précédés dans cette magnifique transformation de l'impôt. « Oui, disait M. Talabot, l'Angleterre vous a précédés en effet, mais par quels motifs ?

» Elle vous a précédés, non pas comme la commission vous le promet, pour voir s'accroître d'une manière équivalente, sinon supérieure, les produits du fisc par une consommation plus grande.

» Elle vous a précédés dans l'unique pensée d'apporter

un élément de rivalité important, décisif, dans la concurrence de son travail contre les éléments du travail continental et surtout du travail français ! »

Je ne nie pas, et c'est même là un fait que j'admire encore et que je donnerais en exemple à mon pays, je ne nie pas qu'il n'y ait en effet une excellente condition de rivalité de travail dans l'adoucissement de la condition des travailleurs. Mais ce que l'honorable M. Talabot me permettra de contester, c'est que cette pensée de concurrence ait été la pensée unique de l'Angleterre. Je vais convaincre la Chambre, non pas par des conjectures plus ou moins réfutables, mais par des paroles expresses qui empruntent leur autorité au fait, que la pensée du législateur anglais a été plus grande que ne le suppose M. Talabot, qu'elle a été ce qu'est la nôtre en ce moment-ci : une pensée politique, une pensée humaine, permettez-moi de le dire, une pensée divine; car elle émanait de ce principe qui fait la gloire de toutes les législations éclairées : que la force que Dieu donne aux gouvernements, que la force financière que Dieu permet aux hommes d'employer, doit être employée surtout, avant tout, pour le bénéfice de ces classes nombreuses qui composent la masse du peuple, et qui, par leurs souffrances, leur ignorance, leur travail, leur misère même, sont à ses yeux les premières et les plus grandes de l'ordre social. (*Très-bien ! très-bien!*)

Et que M. Talabot ne s'y trompe pas, l'Angleterre n'a pas réduit ainsi son budget de recettes ni son budget de dépenses; elle ne prend pas un schelling de moins à son travail national, mais elle le prend mieux, elle le prend sous un autre nom, elle le prend ailleurs; elle ne réduit pas les charges de la Grande-Bretagne, elle les transforme, voilà tout !

Voici, pour vous convaincre, les propres termes que j'ai fait traduire des considérants qui précèdent le bill du 15 mai 1825, relatif, non pas à un dégrèvement comme nous

en demandons un aujourd'hui, mais à l'abolition complète de l'impôt.

Le chancelier de l'Échiquier résistait alors en Angleterre, comme aujourd'hui dans cette Chambre l'honorable ministre des finances ; mais la Chambre entraînait le ministre, et, le 13 mai 1825, parut ce bill populaire béni dans les trois royaumes.

Voici donc ces considérants remarquables :

« Dans l'intention que le peuple soit soulagé de la taxe qui pèse sur lui par l'impôt du sel, et pour qu'en étant soulagé moralement et charitablement de ce fardeau, il puisse l'être encore bientôt de l'impôt qui pèse aussi sur son bien-être, et par l'impôt sur le verre, et par l'impôt sur le charbon, nous abolissons, etc., etc. »

Messieurs, ce sont 72 millions sacrifiés à un principe, un principe en qui elle se fiait et qui l'a récompensée de sa foi. (*Très-bien!*)

Voilà, Messieurs, ce qui répond aux intentions trop exclusivement égoïstes que l'honorable M. Talbot attribuait à l'Angleterre, et voilà, selon moi, ce qui doit agir sur une Chambre française dans un sens tout opposé à celui que pouvait présenter l'interprétation de l'honorable M. Talbot, c'est-à-dire dans le sens de l'amélioration du sort du peuple.

Maintenant, Messieurs, un seul mot sur les chiffres.

On nous dit : Mais vous présentez des accroissements de consommation illusoire ou dérisoire. Je l'ai dit en commençant, je ne veux pas trop insister aujourd'hui sur cette partie de la discussion. Je ne veux tromper personne sur l'accroissement de consommation.

Hier, M. le ministre des finances, d'après sa propre enquête, d'après les lumières dont il est investi, mieux qu'aucun de nous, pour bien apprécier l'avenir, a présenté lui-même un chiffre ; si je m'en souviens, son chiffre est celui d'une consommation probable, en y comprenant la consommation humaine, la consommation de toutes les

industries, et enfin la consommation tant discutée du bétail ; ce chiffre s'élevait, je crois, en totalité, à 420 millions de kilogrammes, au droit de 10 francs par 100 kilogrammes. Eh bien ! quel est le chiffre que présente la commission, ou plutôt le chiffre plus modéré que présente mon honorable ami M. Luneau ? 600 et tant de millions. Que la Chambre daigne faire attention à ce rapprochement.

M. le ministre parle de 420 millions ; les membres modérés de la commission parlent de 600 millions ; moi-même, après des études que je pourrais produire à cette tribune, je suis arrivé, en toute sincérité de calculs, à 600 millions de kilogrammes de sels consommés bientôt en France. Eh bien ! qu'est-ce qui nous divise ? 200 millions sur la consommation totale. 200 millions à 10 francs, combien cela fait-il ? 20 millions. La différence entre M. le ministre et nous, entre les chiffres de la commission et les chiffres du ministre, est donc de 20 millions en tout.

Tout cela est conjectural. Vos chiffres et les nôtres sont des conjectures, après tout. Eh bien ! conjectures pour conjectures, Dieu seul sait le mystère de la consommation et la production ; il sait seul qui a tort ou qui a raison. Partageons l'inconnu ; admettons que la consommation probable sera de 500 millions ; qu'en résultera-t-il pour votre budget ? Il en résultera, selon vous, un déficit possible, probable, de 10 millions. Je le demande à M. le ministre des finances lui-même ; si, en partageant ainsi l'inconnu, et ce n'est pas trop faire entre lui et nous, nous arrivons à une seule différence de 10 millions dans les produits du trésor, comment ne trouverions-nous pas, et dans l'énergie de l'intention que notre sentiment nous commande, et dans toutes les probabilités, dans toutes les expériences de l'économie politique sur l'accroissement de la consommation quand on diminue le tarif, comment, dis-je ne trouverions-nous pas à combler le déficit de 10 millions ? J'admets même qu'il soit de 20 millions. Je ne recule pas devant le chiffre de 20 millions ; j'admets que nous ayons un déficit

de 20 millions à combler : que de moyens ne vous a-t-on pas offerts dans le cours de cette discussion ! Combien ne pourrais-je pas vous en offrir moi-même pour subvenir à ce déficit momentané ! On vous a parlé de la réserve de l'amortissement ; je sais qu'elle est engagée pour dix ans, et qu'il ne faut en parler que pour mémoire. Mais on vous a parlé de l'amortissement lui-même. Dans la situation où est le crédit public, évidemment, si vous n'aviez pas l'amortissement établi, j'en appelle à la science de M. le ministre des finances, vous ne l'établiriez pas dans un moment où l'Angleterre l'a détruit, dans un moment où votre crédit public s'élève si haut qu'il n'a pas besoin de prime pour dépasser le niveau des crédits publics les plus puissants et les plus solides de l'Europe. Mais, à supposer que vous reculez devant ces accroissements de ressources, n'avez-vous pas l'Algérie où vous semez, prodiguez, dilapidez chaque année 129 millions de votre budget ? Eh bien ! ne pouvez-vous pas retrancher 29 millions et 29 000 hommes par an à cette guerre provocatrice, stérile, ruineuse, et votre occupation ne profiterait-elle pas de toutes les économies que vous ferez en Afrique sur la vie de vos enfants, sur vos dépenses et sur le sang humain ? (*Mouvements divers.*)

Oui, quant à moi, je ne crains pas de vous le dire d'avance ici, avant la discussion que vous allez ouvrir : un changement de système en Algérie suffirait à rétablir le niveau entre vos recettes et vos dépenses, le jour où vous le voudriez, et à combler le déficit du sel restitué gratis à vos populations.

M. D'HAUBERSAERT. Et la conversion des rentes ?

M. DE LAMARTINE. Messieurs, serait-il donc vrai que, quels que soient les progrès de la science économique... Je demande encore un instant à la Chambre (*Oui ! oui ! parlez !*) ; serait-il vrai que, quels que soient les progrès que les théories économiques, je ne parle pas des statistiques, mais des vraies théories, quels que soient ces progrès en dehors des enceintes législatives, en dehors des cabinets et des parle-

ments ; serait-il donc vrai que nous soyons condamnés éternellement à rester cloués aux routines, aux systèmes étroits, arriérés, qui gouvernent encore nos finances, quand, dehors et à l'étranger, tout nous donne des leçons et des exemples de l'utilité, de la fécondité de la transformation des taxes et de l'abaissement des prix ? Vous murez vos frontières à l'extérieur par des douanes excessives, véritable gendarmerie qui empêche la fortune de la France d'entrer et de sortir. Mais à l'intérieur, qu'est-ce qui vous gêne ? qu'est-ce qui vous empêche de faire des expériences sur l'abaissement des taxes pour multiplier les produits ?

Eh quoi ! Messieurs, les portes de fer de votre fisc ne seront-elles donc jamais fléchies, je ne dirai pas seulement par les cris du peuple, par la voix de ses orateurs que vous entendez tour à tour à cette tribune réclamer justice et bienfaisance pour lui, mais ne seront-elles jamais fléchies, ne deviendront-elles jamais intelligentes à l'appel de la théorie et de la science qui leur disent qu'en s'ouvrant elles s'enrichissent ? Ne pourront-elles donc s'ouvrir à la voix de ces hommes d'État de l'Allemagne et de l'autre côté de la Manche, qui vous donnent à la fois le précepte et l'exemple, et recueillent, comme vous le voyez faire à l'Angleterre (quoique les chiffres de M. Talbot le contestent, mais comme les chiffres de Liverpool l'attestent), recueillent 12 au lieu de 10 pour avoir su à propos effacer ou abaisser considérablement les tarifs qui s'interposaient entre le trésor, les consommateurs et le producteur ?

Messieurs, M. le ministre des finances nous disait au commencement de cette discussion, d'autres orateurs le lui ont rappelé : Notre État est prospère, la paix règne et promet de régner, j'espère, encore longtemps en Europe ; votre population s'accroît tous les ans, mais votre population s'accroît non-seulement en nombre, elle s'accroît surtout en travail, en contact, en circulation, en échanges, en tout ce qui produit pour le trésor ces recettes dont vous vous montrez à bon droit si jaloux ; Dieu lui-même, par la ma-

gnificence des récoltes, par les saisons régulières qu'il donne à ce pays depuis un certain nombre d'années, semble vous convier, par vos prospérités mêmes, à vous mettre pour ainsi dire, à son exemple, à la place de sa Providence, et à entrer dans cette voie du soulagement du peuple où la pensée de la science, comme la pensée de la politique, comme la pensée de la religion elle-même, doit conduire aujourd'hui les gouvernements.

Et que ne faites-vous pas dans l'intérêt des classes aisées de la société! Quand vous considérez, je ne dis pas seulement depuis quinze ans, mais depuis trente ans, les différents chapitres de votre budget, que voyez-vous, dans l'intérêt, je ne dirai pas exclusif, il n'y a pas d'intérêt exclusif en bonne économie politique, mais enfin dans l'intérêt plus spécial, plus immédiat et plus personnel des classes les plus aisées, les plus fortes de votre société? Que ne faites-vous pas? Routes, canaux, chemins de fer par milliards, fortifications, embellissements de vos villes, monuments, beaux-arts, expositions d'industrie, Versailles lui-même, ce produit de la munificence du XIX^e siècle, qui effacera un jour peut-être, heureusement, la munificence égoïste et personnelle d'une autre époque! Voilà ce que vous faites pour les classes riches! Et je ne vous en accuse pas, je vous en loue! le travail produit le salaire, et le salaire reproduit la richesse. Le luxe est utile aux grandes nations, et surtout le luxe de l'intelligence, des arts, du génie.

Voilà ce que vous faites pour les classes les plus riches, les plus heureuses de la société; et vous hésiteriez à faire quelque chose pour les classes nombreuses (*Murmures*), à leur donner à bas prix ce que Dieu donne gratis aux oiseaux du ciel? (*Acclamations.*)

Mais je finis par la considération qui seule m'a porté à cette tribune. Messieurs, la question du sel est politique; car il y a de la politique dans un gouvernement populaire, jusque dans le pot-au-feu de l'ouvrier, jusque dans la chaudière de nos laboureurs, jusque dans l'étable du berger de

nos Basses-Alpes, de l'Auvergne et des Pyrénées. Je dis que le sel, depuis trente ans, j'ai tort, depuis cinquante-quatre ans, est une question politique en France; car vous vous souvenez que la suppression de l'impôt du sel, la suppression de la gabelle, fut pour beaucoup dans la conquête des droits de la révolution de 89. Ce fut la première restitution de la liberté!

Eh bien! le sel en France n'est pas seulement une matière imposable. Savez-vous ce que c'est? Le sel est une idée (*Légères rumeurs*), une idée de justice, une idée de liberté, une idée surtout d'égalité. (*Interruption.*)

Messieurs, je ne crains pas de répéter le mot, et les honorables membres qui paraissent m'interrompre (*Non! non! continuez!*) vont me rendre justice, quand ils y auront réfléchi. (*Oui.*) Le sel est une idée, et la preuve que le sel est une idée, c'est que l'abolition de l'impôt du sel a été un programme dans la bouche de tous les partis politiques qui se sont disputé, depuis l'invention du gouvernement représentatif, le pouvoir à la tribune, et ce qui donne le pouvoir, ou ce qui devrait le donner, la popularité, la vraie, l'honnête, la sérieuse popularité. (*Sensation. — Interruption.*)

Oui, Messieurs, le sel était dans tous les programmes. On citait hier les noms de ces orateurs nationaux qui ont laissé une mémoire patriotique et respectée, Foy, Manuel, Casimir Perier, et ces ministres mêmes qui ont successivement, depuis la révolution de 1830, administré nos finances, par exemple M. Humann; je pourrais peut-être ajouter à ces noms ceux des ministres ici présents: ils expliqueront la différence entre leurs votes d'aujourd'hui et leurs paroles d'hier. (*Mouvement.*)

Mais vous venez d'entendre mon excellent ami, M. de Tracy, qui, dès les premiers jours, a parlé, et sans discontinuité depuis, quels que fussent les gouvernements et les circonstances, vous l'avez vu, lui, fidèle comme un principe, sincère comme un sentiment, parler encore de même et défendre la même vérité au profit du peuple.

Eh bien ! lorsque ces hommes proclamaient la nécessité morale du dégrèvement du sel, lorsqu'ils l'inscrivaient dans leurs programmes, ce n'était pas par une vaine soif de cette popularité qu'ils dédaignaient pour leur nom, mais qu'ils ambitionnaient pour leur principe et pour leur cause. Aujourd'hui qu'une révolution a appelé cette opposition au pouvoir, la verrions-nous licencier cette popularité qu'elle amorçait alors par l'abolition d'un impôt ?

Non ! Messieurs, il y aurait là un grand danger dans un gouvernement représentatif : celui de discréditer la parole politique qui émane de cette tribune ; celui de faire dire au peuple que ces hommes politiques, que ces tribuns, si vous les appelez tribuns, ont un langage pour le combat et un langage après la victoire. Que cela ne soit pas ainsi, Messieurs : votons, votons d'une voix unanime l'abolition de l'impôt du sel, ne fût-ce que pour tenir la parole des révolutions. (*Très-bien ! très-bien !*)

Faisons violence au ministre, au gouvernement, et que M. le ministre des finances nous aide lui-même ! En l'écoutant hier, je ne pouvais m'empêcher d'entrevoir qu'il se passait un combat intérieur en lui : sa parole et sa pensée semblaient quelquefois, malgré ses efforts, en contradiction. (*On rit.*) Oui, Messieurs, je ne crains pas d'avoir mal interprété les pensées secrètes qui agitaient l'âme de l'homme d'État, pendant qu'il défendait ici comme gardien du trésor les intérêts ou ce qu'il croit être les intérêts de la fortune publique. Il était évident pour moi que sous le langage officiel il y avait un autre langage dans l'âme ; que sous la dure opinion du ministre il y avait le sentiment de l'homme bienveillant pour ses concitoyens, de l'homme qui aurait voulu ouvrir librement la main pour répandre sur son pays le bien que nous voulons lui faire.

Eh bien ! Messieurs, qu'est-ce qui l'arrêtait ? qu'est-ce qui arrêtait M. le ministre ? qu'est-ce qui tient encore le gouvernement en suspens ? Évidemment une seule pensée : il craint d'engager dangereusement sa responsabilité dans

l'abandon d'une matière imposable qui pourrait, comme il nous l'a dit, laisser un vide difficile à combler dans le trésor.

Nous l'avons rassuré à cet égard ; rassurons-le sur la responsabilité : aujourd'hui le gouvernement ne veut pas la prendre ; peut-être a-t-il raison, peut-être, à sa place hésiterais-je moi-même à l'assumer sur ma personne et sur mon nom. Mais nous qui sommes la voix même, qui sommes le sentiment de notre pays, n'hésitons pas à prendre cette responsabilité pour la Chambre ; et puissions-nous le faire par un vote pour ainsi dire unanime ! Puissions-nous n'avoir qu'une seule main en ce moment pour tendre au pays la justice et la munificence que nous lui devons, afin qu'après tant d'années de patience cette munificence vraiment politique apporte aux classes souffrantes, agricoles, nécessiteuses de notre société, un soulagement trop longtemps et trop vainement attendu !

Et soyons bien convaincus, Messieurs, que nous ne nous en repentirons jamais. Assumons hardiment le rôle que le gouvernement nous laisse, et ne nous en inquiétons pas. Il n'y a rien, Messieurs, de si facile, de si glorieux et de si doux à porter au peuple, à la fin d'une législature, au moment où nous allons nous présenter à nos juges, nos titres à la main ; non, il n'y a rien de si facile, de si glorieux et de si doux à porter devant son pays que la responsabilité d'un bienfait. (*Très-bien ! très-bien ! — Marques unanimes et réitérées d'approbation sur tous les bancs.*)